



Procès-verbal
Séance du 19 mars 2025

<p>Convocation du 14/03/2025</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 16</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 24 mars 2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.</p> <p>Présents : Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Dominique GOURIER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Éric JAMET, Laurent DINAND, Peggy LEFIEF, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Patrice MOENS, Marietta LUCAS.</p> <p>Absents excusés : Sylvie GLET, Didier TABOURIER.</p> <p>Absente : Murielle CHAPU</p>
--	--

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Mme GLET Sylvie a donné pouvoir à Mme BILLARD Gaëlle
- M. TABOURIER Didier a donné pouvoir à M. DINAND Laurent

Sur la proposition de Monsieur le Maire, M. POIRIER Daniel est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 février 2025
- 02 - PRESENTATION des comptes financiers uniques 2024 de la commune et du lotissement de l'Ouche Maréchal
- 03 - PRESENTATION des budgets 2025 de la commune et du lotissement de l'Ouche Maréchal
- 04 - VOTE des taux d'imposition 2025
- 05 - Demande de subvention au département au titre du soutien à l'investissement des communes pour la création de deux cabinets dentaires
- 06 - Consommation d'électricité de la salle des loisirs : comparaison entre les mois de janvier 2024 et janvier 2025
- 09 - Courrier de la société de l'union
- 10 - Décisions prises par le maire par délégation
- 11 – Compte rendu de la rencontre du 19 mars 2025 avec VYV et Harmonie 44 pour les logements seniors avec aide à la personne de l'Ouche Maréchal
- 12 – Compte-rendu du conseil d'école le 13 mars 2025

D20250319-01-Approbation du PV du 26 février 2025

Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 26 février 2025, qui a été préalablement adressé à chaque conseiller.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 26 février 2025.

**Présentation des chiffres 2024 :**

En 2024 par rapport à 2023, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 0,57 % et les recettes de fonctionnement ont augmenté de 16,32 %.

La CAF brute est passée de 188 342,64€ en 2023 à 435 122,05€ en 2024 et la CAF nette de 116 181,51€ à 356 280,23€.

L'endettement par habitant est de 445 € quand la moyenne nationale pour les communes de la même strate est de 587 €.

La capacité de désendettement est de 1,96 année. La durée moyenne de la région des Pays de la Loire est de 9 ans. Le seuil de surveillance est à 12 ans et la mise sous tutelle à 15 ans.

Le fonds de roulement est de 195,58 jours. Il ne faut pas être en dessous de 60 jours.

PRESENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE**Budget principal :**

Monsieur le Maire présente, en détail, le compte administratif 2024 de la commune qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 416 294,15 € et un excédent d'investissement de 128 662,62 €. Le besoin net de la section d'investissement s'élève à 242 239,37 € et permet de reporter 562 566,39 € en fonctionnement.

Le budget primitif 2025 s'équilibre à 2 463 650,39 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 1 784 058,93 € en recettes et en dépenses d'investissement.

D2025019-02-Taux2025

Acte 7.2.1 Finances locales – Fiscalité – Vote des taux des taxes locales

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2025

Par délibération du 3 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : **42,55 %**

TFPNB : **32,21 %**

THRS : **9,55 %**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Dès 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de maintenir en 2025 les taux d'imposition votés en 2024 à savoir :

TFB : **42,55 %**

TFPNB : **32,21 %**

THRS : **9,55 %**

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES POUR LA CREATION DE DEUX CABINETS DENTAIRE

Sur proposition de Monsieur le Maire, cette délibération est reportée à une séance ultérieure, après la notification d'attribution des autres subventions déjà sollicitées pour ce projet.



Comparaison de la consommation d'électricité de la salle des loisirs entre les mois de janvier 2024 et janvier 2025

Du 01 au 31 janvier 2024	2476,03 €	8390 kwh
Du 01 au 31 janvier 2025	1457,64 €	4434 kwh
Economie réalisée	1018,39 €	3956 kwh

D20250319-03-VenteSocieteUnion
Acte 3.1 Domaine et patrimoine – Acquisitions

PROPOSITION D'ACHAT D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA SOCIETE DE BOULE DE FORT DE L'UNION

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date 9 mars 2025 par lequel le président de la société de boule de fort de l'Union propose à la commune d'acquérir un immeuble à usage d'habitation, lui appartenant, sis rue de Chavigny sur une partie de la parcelle cadastrée section AB n° 803 avec des servitudes d'accès au profit de 3 riverains, pour un montant de **65 000 €**.

Dans l'immédiat, la question n'est pas de décider d'acquérir ou de ne pas acquérir cet immeuble mais de réfléchir sur la possibilité de supprimer cette servitude en créant un accès par la parcelle contiguë, cadastrée section AB n° 801, propriété de M. et Mme BEAUFILS Jean-Claude et Mireille. En effet, ces derniers sont tous les deux placés à la maison de retraite de Fontevraud et leurs enfants sont potentiellement vendeurs.

En achetant la parcelle AB 801, en nature de jardin potager et d'une contenance de 289 m², la commune pourrait à la fois créer un accès indépendant à la société de l'Union directement depuis la place Chavigny et du stationnement supplémentaire à proximité immédiate de la société de boule de fort. L'accès pourrait même profiter aux futurs propriétaires de la maison que la société de l'Union a mise en vente ainsi qu'à ceux du n° 10 rue de Chavigny et, sous certaines conditions du n° 6 rue de Chavigny.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée section AB n° 801 dans l'éventualité où les propriétaires seraient vendeurs afin de créer du stationnement ainsi qu'un accès indépendant pour les sociétaires de l'Union, voire au profit des autres titulaires du droit de passage sur la parcelle AB 803.

Avant de faire délibérer le conseil municipal sur la question de l'acquisition de l'immeuble mis en vente par la société de l'Union, Monsieur le Maire souhaite solliciter une estimation par le service des domaines et demander son avis à Alter dans le cadre du portage foncier.

Compte rendu de la rencontre du 19 mars 2025 avec VYV et Harmonie 44 pour les logements seniors avec aide à la personne de l'Ouche Maréchal

Une réunion s'est tenue ce mercredi 19 mars 2025 à la mairie de Varennes-sur-Loire en présence de représentants des communes de Brain-sur-Allonnes et de Vivy, qui avaient le même projet avec Ages & vie qui et sont dans le même timing. Le groupe mutualiste VYV propose aux personnes âgées des logements sociaux (type 2 et type 3), construits par le bailleur social Harmonie 44. Une pièce commune permet d'organiser des animations à destination de tous les résidents : rencontres, jeux, cuisine, repas en commun etc... Cette prestation de 170 à 200 euros par mois, est obligatoire, et toujours assurée par la même personne à raison de 5 demi-journées par semaine. Elle contribue à rompre l'isolement des personnes âgées et leur offre un lieu de vie sécurisé. Le projet serait d'embaucher une personne pour mutualiser les animations et leur coordination sur les trois sites. Une convention sera proposée aux 3 communes afin d'étudier la rentabilité de ce projet. Son coût est de l'ordre de 2 000 à 3000 euros, par commune. La prochaine réunion aura lieu le 6 mai 2025 à 15 h à la mairie de Brain-sur-Allonnes.

Compte-rendu du conseil d'école du 13 mars 2025

Rapporteur : Madame Christine JOUSSELIN.



Actions pédagogiques : Liaison CM2-6^{ème} avec le collège le 22 novembre 2024 ; liaison GS/CP avec une sortie au cinéma en commun ; la musique avec Mme Cinotti ; la bibliothèque du réseau Imagin'R ; le permis piéton pour les CE2 ; la natation et le Savoir Rouler A Vélo ; le cross de l'USEP le 27 mars 2025 et les Olympiades le 12 juin 2025 ; plusieurs classes sont inscrites à l'offre culturelle du Dôme.

Le label E3D est reconduit en lien avec Kyrielle.

Séjour à La Turballe du 23 au 25 avril pour les CE2-CM1 et CM2.

Le projet NEFLE est en « stand-by ».

Un exercice attentat intrusion a été réalisé le 2/12/2024 et un exercice incendie a été réalisé le 13/03/2025. La sonnerie ne s'entend pas bien partout à cause de la configuration des locaux.

Liens avec Vivado pour la course d'orientation et la participation d'Enzo (animateur) au séjour à La Turballe.

Lien avec le CLAS : 6 bénévoles les mardis et jeudis de 16h15 à 17h45 pour 10 élèves de CM1 et CM2.

Lien avec la cantine via la commission. Une réunion a eu lieu le 3 mars avec 2 représentants de parents d'élèves. Bilan au mois de juin.

Effectifs : 144 élèves cette année et 130 l'an prochain.

La fête de l'école aura lieu le 27 juin et l'arbre de Noël le 12 décembre 2025.

Les enseignants et les parents d'élèves ont validé le projet de renaturation de la cour d'école.

Monsieur le Maire remercie Daniel POIRIER, Pierrick LEQUEUX, Laurent MEXMAIN et Cédric FARÉ pour avoir remplacé le câble d'alimentation de l'éclairage du terrain de football et d'avoir ainsi fait économiser à la commune la somme de 4 573,76 euros.

Il ajoute que le SIVM envisage l'achat de herse pour les mettre à la disposition des communes lors des manifestations qu'elles organisent. Les élus sont d'accord sur le fait que l'objet de l'EVS a été dévoyé et que cette association n'a pas à s'occuper de l'enfance.

Avec Daniel POIRIER, le 18 mars, il a participé à une visioconférence avec l'Architecte des Bâtiments de France au sujet du futur lotissement de l'Ouche Maréchal, situé dans un périmètre protégé au titre de la protection des monuments historiques. Il espère que des menuiseries en bois ne seront pas imposées.

Il va prendre un arrêté d'hospitalisation d'office pour M. COSTES, admis aujourd'hui en unité psychiatrique à Saumur.

Monsieur Daniel POIRIER informe que la commission de sécurité a émis un avis favorable pour le groupe scolaire suite à la visite du 25 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h02.

Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 ^{ère} adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 ^{ème} adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 ^{ème} adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 ^{ème} adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Présent
JAMET Éric Conseiller municipal	Présent
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Absente



LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Absente excusée
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Absent excusé
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Présent.
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Daniel POIRIER

Gilles TALLUAU